



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

indemnisation

Question écrite n° 48170

Texte de la question

M. François Cornut-Gentile interroge M. le ministre de la défense sur l'indemnité de sujétions pour service à l'étranger. Il lui demande de préciser, pour les cinq derniers exercices budgétaires, le montant total des indemnités versées au titre de sujétions pour service à l'étranger et leur répartition en effectif et en valeur par situation ouvrant droit à cette indemnité (Opex, diplomatie de défense, organisations internationales...) et par arme.

Texte de la réponse

Erratum : le texte de l'erratum est : *le texte consolidé est :*

Les données sollicitées par l'honorable parlementaire relatives aux indemnités versées au personnel militaire au cours des cinq dernières années au titre de sujétions pour service à l'étranger figurent dans les tableaux suivants :

	Année 2009				
Armée ou service	Situation ouvrant droit au versement de l'indemnité de sujétions pour service à l'étranger				
	Opération extérieure		Renfort temporaire à l'étranger		Diplomatique
	Effectif physique	Montant (en €)	Effectif physique	Montant (en €)	Effectif physique
Terre	16 338	247 809 672	3 672	37 428 600	-
Marine	7 924	34 542 485	2 024	8 986 987	-
Air	10 201	54 911 180	859	4 590 216	-
Direction générale de l'armement	-	-	-	-	11
TOTAL	34 463	337 263 337	6 555	51 005 803	11

	Année 2010				
Armée ou service	Situation ouvrant droit au versement de l'indemnité de sujétions pour service à l'étranger				
	Opération extérieure		Renfort temporaire à l'étranger		Diplomatie
	Effectif physique	Montant (en €)	Effectif physique	Montant (en €)	Effectif physique
Terre	14 398	213 678 420	7 299	69 423 480	-
Marine	11 594	34 793 754	1 681	6 318 957	-
Air	9 296	54 465 890	907	4 368 915	-
Direction générale de l'armement	-	-	-	-	22
TOTAL	35 288	302 938 064	9 887	80 111 352	22

	Année 2011				
Armée ou service	Situation ouvrant droit au versement de l'indemnité de sujétions pour service à l'étranger				
	Opération extérieure		Renfort temporaire à l'étranger		Diplomatie
	Effectif physique	Montant (en €)	Effectif physique	Montant (en €)	Effectif physique
Terre	15 340	242 614 867	7 569	74 473 332	-
Marine	20 406	75 188 198	4 788	23 523 965	-
Air	11 121	66 993 394	903	4 195 319	-
Direction générale de l'armement	-	-	-	-	27
TOTAL	46 867	384 796 459	13 260	102 192 616	27

	Année 2012				
Armée ou service	Situation ouvrant droit au versement de l'indemnité de sujétions pour service à l'étranger				

Opération extérieure		Renfort temporaire à l'étranger		Diplomatie de défense	
Effectif physique	Montant (en €)	Effectif physique	Montant (en €)	Effectif physique	Montant
Terre	14 214	223 458 250	5 523	55 038 783	-
Marine	6 037	28 981 263	902	4 745 206	-
Air	9 913	48 497 329	1 290	5 193 783	-
Direction générale de l'armement	-	-	-	-	16
TOTAL	30 164	300 936 842	7 715	64 977 772	16

	Année 2013				
Armée ou service	Situation ouvrant droit au versement de l'indemnité de sujétions pour service à l'étranger				
	Opération extérieure		Renfort temporaire à l'étranger		Diploma
	Effectif physique	Montant (en €)	Effectif physique	Montant (en €)	Effectif physique
Terre	12 318	198 951 699	4 245	43 638 369	-
Marine	8 683	30 643 879	909	5 043 298	-
Air	9 076	52 068 091	2 116	11 504 505	-
Direction générale de l'armement	-	-	-	-	19
TOTAL	30 077	281 663 669	7 270	60 186 172	19

La lecture de ces tableaux montre une grande différence, entre les armées, de coût de l'ISSE rapporté aux effectifs, plus particulièrement entre l'armée de terre et les autres armées. Cet écart s'explique par la durée des missions généralement plus importante pour les forces terrestres que pour les autres forces.

Données clés

Auteur : [M. François Cornut-Gentille](#)

Circonscription : Haute-Marne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48170

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : Défense

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [28 janvier 2014](#), page 771

Réponse publiée au JO le : [22 juillet 2014](#), page 6215

Erratum de la réponse publiée le : 25 novembre 2014, page 9944